

Conseil Municipal du 5 décembre 2017

Étaient présents : Alice AMELIN, Jean-Paul BARITAUT, Jean CORBANÈSE, Philippe DELIGNE, Aude DELPEYROU, Gaëlle DELPRAT, Stéphane DENOYELLE, Paulette LAPRIE, Patrick TAUZIN, Denis VIMENEY

Étaient excusés : Myriam BELLOC, Sandra BOUSQUET, Francis DUSSILLOLS, Yvon MARTIN.

Secrétaire de Séance : Alice AMELIN

Avant de commencer, le Maire donne des nouvelles de Francis DUSSILLOLS à l'ensemble du Conseil Municipal. Il explique en effet que même si son état de santé évolue de manière globalement positive suite à son accident, une intervention chirurgicale va être nécessaire.

ADOPTION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2017

A l'unanimité, le Conseil adopte le compte-rendu du Conseil Municipal du mardi 7 novembre 2017.

ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE DE L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES)

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la CLECT est une commission de la Communauté de Communes (CDC) du Réolais en Sud Gironde qui se réunit pour traduire de manière financière le transfert des compétences de la part des communes. Or, le 21 novembre dernier la CLECT a adopté son dernier rapport qui doit ensuite être lui-même approuvé par les communes de la CDC. Le Maire précise que la commune de Saint-Pierre d'Aurillac n'est pas concernée de manière spécifique par ce rapport. Le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

DÉCISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET GÉNÉRAL

Le Maire explicite au Conseil que plusieurs décisions modificatives sur le budget général doivent être adoptées avant la clôture des comptes :

- ❖ Vente de la Maison du Tamon : puisque la signature de l'acte de vente définitif est désormais arrêtée au 12 décembre 2017, nous pouvons inscrire les 65 000 euros de recette au Budget. 10 000€ seront ensuite directement affectés pour les travaux de rénovation de la toiture de La Poste tel que cela était prévu. Le Maire propose au Conseil de ne pas affecter le reste des recettes tant que nous sommes encore dans l'attente du versement du solde de la subvention TEPCV.
- ❖ La convention pour la subvention de la région Nouvelle Aquitaine a été signée dans le cadre du projet maraîchage, il faut donc inscrire ces nouvelles recettes au budget ainsi que les dépenses qui lui sont associées (études de sol, forage et étude juridico-économique).
- ❖ Annulation d'un titre de dette de 263€ qui concerne les tickets de cantine. Cette dette datait de 2016 et concernait une personne en grande difficulté économique. Depuis cette année les paiements ont repris de manière régulière.
- ❖ Travaux en régie qui vont s'élever à environ 15 000€ cette année au lieu des 10 000 inscrits au budget initialement. Il faut donc abonder la ligne budgétaire de 5000€ supplémentaires.

Le Conseil adopte à l'unanimité l'ensemble de ces décisions modificatives.

RECRUTEMENT ET RÉMUNÉRATION DES AGENTS RECENSEURS

Le Maire informe le Conseil que la commune est chargée par l'INSEE, comme tous les 5 ans, d'organiser le recensement qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018. C'est un enjeu majeur qui détermine notamment le montant des dotations versées par l'Etat à la commune. Le Bureau Municipal propose au Conseil de recruter 3 agents recenseurs comme en 2013 et de maintenir leur niveau de rémunération malgré la baisse de 10% des dotations de l'INSEE à la Commune. Ces agents participeront à deux formations spécifiques en janvier, nous allons donc finaliser les contrats de travail d'ici la fin de l'année. Le Conseil autorise à l'unanimité le Maire à procéder au recrutement de trois agents recenseurs et décide également de maintenir le même niveau de rémunération qu'en 2013.

ATELIER DE RÉFLEXION MENÉ PAR LE CAUE SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le Maire passe la parole à Monsieur DEL AGUILA, architecte et urbaniste au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde). Ce dernier a réalisé une présentation afin de mettre en avant les enjeux de la réflexion sur la construction du PLUI et les premiers éléments propres à Saint-Pierre d'Aurillac. Cette présentation est disponible en Mairie pour les habitant(e)s de la commune qui souhaiterait la consulter. Monsieur DEL AGUILA rappelle au Conseil que la phase de diagnostic du PLUI a d'ores et déjà commencé et qu'elle a une importance majeure puisqu'elle porte en elle le germe du projet politique. Il précise que son intervention, tout comme le travail engagé par le Conseil Municipal, ne consiste pas à faire un plan local d'urbanisme local à la place du plan local d'urbanisme intercommunal. L'idée n'est pas de faire un document d'urbanisme parallèle mais de partager l'ensemble des informations dont nous disposons à ce jour afin de déterminer la vision que la commune doit porter au sein d'une réflexion plus globale. Il est rappelé que le PLUI s'inscrit dans un corpus important de textes réglementaires et d'autres documents d'urbanisme comme le SCOT et qu'il doit, à ce titre, respecter certaines obligations. Monsieur Del Aguila présente ensuite les principales dynamiques en cours à l'échelle de Saint-Pierre d'Aurillac et lance des pistes d'analyse et de réflexion sur plusieurs thèmes : les logements vacants, l'enjeu de la rénovation du bâti, les différentes densités de population sur le territoire, la nécessité de réduire les espaces consommés par la construction de logement et préserver les terres agricoles, la place des voitures, l'entretien des espaces verts, le maintien des cônes de vue, la préservation des bords de Garonne, le développement économique, etc... La construction du PLUI va s'étaler sur trois ans environ mais il faut arriver à se mobiliser bien avant l'étape finale de rédaction du projet pour s'approprier l'ensemble des enjeux. A la fin de la présentation très détaillée de Monsieur DEL AGUILA le Maire engage un premier échange avec les élu(e)s sur ce sujet et il propose que très rapidement, lors d'un prochain Conseil Municipal, ce pré-diagnostic réalisé par le CAUE soit enrichi pour pouvoir servir de point de départ à une réflexion plus large et ouverte à tous et toutes. Il y a des questions que la commune va être amenée à porter avec d'autres territoires similaires au sien, il faut donc commencer à réfléchir à nos objectifs politiques et à la manière dont nous pouvons les porter à l'échelle d'un territoire plus large. Dans le cadre du PLUI, la CDC va engager une démarche de concertation citoyenne toutefois, les élu(e)s de Saint-Pierre d'Aurillac veulent aller au-delà et engager une première réflexion à l'échelle communale pour que toute la population puisse se saisir au plus tôt du projet. Les élu(e)s commencent à réfléchir à la manière dont pourrait s'organiser une réflexion avec l'ensemble de la population et la forme innovante que pourrait prendre un débat participatif de grande échelle. Certains élus proposent pour commencer de traduire la présentation de Monsieur DEL AGUILA sous forme d'exposition afin de permettre une première approche des enjeux du PLUI à tous ceux qui le souhaitent. Ce dernier est remercié par l'ensemble du Conseil Municipal pour la richesse de son travail et les éléments de réflexion qu'il a suscité.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h15.